L’ABSENTÉISME DES EURODÉPUTÉS (1)

Photo : anonyme (on devine pourquoi !)

En France l’Assemblée nationale et le Sénat (2) ne font le plein que lorsque les débats en valent la chandelle ou quand la télévision est présente. A Bruxelles et Strasbourg la participation des eurodéputés n’est pas plus exemplaire. Il faut reconnaître à leur corps défendant que définir des normes pour les boîtes de conserve ou pour l’homologation des cuvettes de WC n’est pas très enthousiasmant. Quand c’est le cas, nos représentants européens ont la fâcheuse propension à reprendre le chemin de leur hôtel. Sans vergogne, ils peuvent même se présenter au Parlement pour pointer et repartir aussitôt après. Pourquoi se gêner ?!

C’est ce que montre cette petite vidéo Youtube (de 8mn) que vient de m’adresser un ami quévenois. Je le remercie et le salue au passage.

[youtube https://www.youtube.com/watch?v=YpyybLSSTCk&w=560&h=315?rel=0]

(1) Le sujet a déjà été traité par plusieurs médias. Ce sont cette fois des belges ou des allemands (?) qui s’attaquent au problème et l’opération comme vous allez le voir, n’est pas sans risque.

(2) Le président du Sénat, M. Larcher, a envisagé des mesures (retenues financières) à l’encontre de ses collègues récidivistes de l’absentéisme. Ces dispositions sont en vigueur depuis le 1er octobre 2015. Seront-elles dissuasives ? Rien n’est moins sûr mais attendons de voir.